



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation
10.05.2022

L'an deux mil vingt-deux et le seize mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

N° 22/20

Présents : Mr DONNEZ, Mme LASSERRE, Mr CAYRE, Mme PAWLACZYK, Mr CENTELLES, Mme FONTANILLES-CRESPO, Mr SOULAGES, Mme GHODBANE, Mr BENEZECH, Mrs JALBY, DEMAZURE, GALINIÉ, Mmes TEULIER, DELPOUX, COUVREUR, RAINESON, GAVALDA, FARIZON, VABRE, Mrs MASSON, SIRVEN, Mme BETTINI, Mr MARTY.

Absents : BUONGIORNO procuration à David DONNEZ
Mrs TAUZIN, SARDAINE, SALOMON, MARIE, Mme MILIN excusés.

Secrétaire : Mme GHODBANE.

Objet de la délibération

**VALORISATION DES
CONCOURS DONNES
A TITRE GRACIEUX
A L'ASSOCIATION
DES FRANCAS**

Dans le cadre de la convention d'objectifs et de financement qui lie l'association des Francas à la commune, l'association des Francas de Saint-Juéry bénéficie :

- de l'intervention du personnel municipal, notamment sur des temps d'ALAE, y compris mercredi ainsi que sur l'ALSH.,
- de la fourniture des repas pour l'équipe d'animation intervenant sur les temps périscolaire (temps méridien);
- de la mise à disposition de locaux municipaux.

Adopté à l'unanimité

Il est proposé de valoriser comme suit les concours donnés à titre gracieux aux Francas

Pour l'année 2021, cette valorisation représente **170 529.05 €** :

- Personnel 121 790.54 €
- Locaux 48 738.51 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

VALIDE le montant de 170 529.05 € qui représente pour l'exercice 2021 le coût de la mise à disposition aux Francas, du personnel municipal et des locaux communaux.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 17 mai 2022
David DONNEZ,
Maire,

